

FICHE SPORT 23 24

TIR SPORTIF

Membres de la Commission mixte nationale

<u>Directeur national adjoint de l'UNSS en charge de l'activité :</u>

Victor POULAIN

<u>Délégué technique UNSS:</u>

Jérôme BROUSSIER - Directeur départemental du service UNSS du Doubs Sud

Membres FFTir:

Maxime COURSIMAULT – Directeur de la cellule performance – référent scientifique Philippe QUENTEL – Directeur département développement

Amélie MULLER – Membre du service technique

Membres UNSS:

Marie-Pierre ROUSSARD – Responsable Formation

Nathalie SALAS – Responsable Jeunes Coachs

Sébastien THIBOT – Responsable Jeunes Arbitres

Sommaire de la Fiche Sport

Dispositions générales à toutes les activités	3
Dispositions particulières au Tir sportif	3
Championnat de France UNSS de Tir Sportif	4
Catégorie Excellence - Collèges	4
Championnat de France UNSS de Tir Sportif	5
Catégorie Excellence - Lycées	5
Divers Excellence Collèges et Lycées	6
Championnat de France UNSS de Tir Sportif	7
Catégorie Sport Partagé Collèges	7
Championnat de France UNSS de Tir Sportif	9
Catégorie Sport Partagé Lycées	9
Divers	11
Annexe 1	11
Annexe 2	11
Annexe 3	12

Dispositions générales à toutes les activités

Se référer au Règlement fédéral 2020 – 2024 de l'UNSS, mis en ligne sur OPUSS.

Se référer à la <u>Fiche Sport 2023 – 2024 « Dispositions Générales »</u> mise en ligne sur OPUSS.

Dispositions particulières au Tir sportif

Les Championnats Excellence sont ouverts à toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives n'ayant pas assisté au protocole des Championnats de France en 2023 (*Annexe 1*).
- Les associations sportives ayant fait forfait dans les dix jours précédant les Championnats de France en 2023 (*Annexe 2*).
- Les équipes comportant plus d'un élève inscrit en Pôle France.
- Les équipes comportant plus d'un élève inscrit sur les listes ministérielles en 2023 puis remplacée par celle de 2024 dès parution (sportifs de haut niveau, sportifs de collectifs nationaux et sportifs espoirs). La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire. Cette liste est disponible sur OPUSS dès publication par le MSJOP.

<u>Certificat médical :</u>

Un certificat médical est nécessaire pour pratiquer le tir sportif ¹.

¹ Arrêté du 9 juillet 2018 modifiant l'article A. 231-1 du code du sport :

- 5° Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :
- l'examen neurologique et la santé mentale ;
- l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir.

Texte UNSS de référence : LC Sécurité

Championnat de France UNSS de Tir Sportif Catégorie Excellence - Collèges

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins – Minimes – Cadets ; Les Benjamins peuvent tirer avec assistance modulable ; Vêtements « spécifiques Tir » autorisés sauf en benjamins pour lesquels seul 1 gant est autorisé.	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 tireurs ; Mixité autorisée.	
JEUNE ARBITRE	Jeune Arbitre par académie qualifiée (un seul pour les collèges, les lycées et le Sport Partagé); Il doit être certifié académique minimum; Il peut être d'une autre association sportive de l'académie; Il ne peut pas être compétiteur; En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer au Championnat de France.	
JEUNE COACH - JEUNE CAPTAINE	Jeune Coach obligatoire et intégré à l'équipe ; Il doit être certifié académique minimum ; Il est compétiteur ; En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer au Championnat de France.	
RÈGLEMENT ET FORMULE	Règlement FFTir et UNSS en vigueur disponibles sur OPUSS.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification du champion académique Collège Pistolet; Qualification du champion académique Collège Carabine; Repêchages possibles selon capacité de l'organisation.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	100 équipes maximum, toutes catégories confondues (collège, lycée et Sport Partagé) et disciplines confondues (carabine et pistolet).	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France Excellence UNSS Collèges en carabine Champion de France Excellence UNSS Collèges en pistolet	

Championnat de France UNSS de Tir Sportif Catégorie Excellence - Lycées

LICENCIÉS	Minimes – Cadets – Juniors – Seniors ; Les tireurs doivent tirer sans appui ni assistance ;		
AUTORISÉS	Vêtements « spécifiques Tir » autorisés.		
COMPOSITION	2 tireurs ;		
DES ÉQUIPES	Mixité autorisée.		
	1 Jeune Arbitre par académie qualifiée (un seul pour les collèges, les		
	lycées et le Sport Partagé) ;		
	Il doit être certifié académique minimum ;		
JEUNE ARBITRE	Il peut être d'une autre association sportive de l'académie ;		
	Il ne peut pas être compétiteur ;		
	En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas		
	participer au Championnat de France		
	1 Jeune Coach obligatoire et intégré à l'équipe ;		
IEUNE OO AOU	Il doit être certifié académique minimum ;		
JEUNE COACH - JEUNE	Il est compétiteur ;		
CAPTAINE	En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas		
	participer au Championnat de France.		
RÈGLEMENT ET FORMULE	Règlement FFTir et UNSS en vigueur disponibles sur OPUSS.		
	Qualification du champion académique Lycée Pistolet;		
MODALITÉS DE	Qualification du champion académique Lycée Carabine;		
QUALIFICATION	Repêchages possibles selon capacité de l'organisation.		
	100 équipes maximum, toutes catégories confondues (collège, lycée et		
NOMBRE D'ÉQUIPES	Sport Partagé) et disciplines confondues (carabine et pistolet).		
	Champion de France Excellence UNSS Lycées en carabine		
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France Excellence UNSS Lycées en pistolet		

Divers Excellence Collèges et Lycées

Précisions Réglementaires :

- Deux disciplines : Carabine Pistolet
- Les catégories d'âges UNSS étant différentes des catégories d'âges FFTIR, il a été décidé par la CMN que les tireurs UNSS utiliseraient le même matériel qu'en compétition FFTIR.

Championnat de France UNSS de Tir Sportif Catégorie Sport Partagé Collèges

	Pour les élèves en situation de handicap :
	Benjamins – Minimes – Cadets ;
LICENCIÉS	Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe ;
	Potence à ressort <mark>obligatoire</mark> ;
	Les tireurs viennent avec leur propre matériel (potence, système VIASS <mark>ou</mark>
AUTORISÉS	ECOAIMS, etc.).
	Pour les élèves valides :
	Benjamins / Minimes / Cadets 1
	2 compétiteurs* :
	1 élève en situation de handicap (avec attestation MDPH ou MDA obligatoire)
	associé à 1 élève valide. ;
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Mixité : facultative.
220 24011 20	
	* Pour les élèves déficients visuel (C5) et les élèves (C3, C4) dont la compensation autorise un assistant pour l'installation au pas de tir et/ou pendant le tir, le guide et/ou
	l'assistant ne font pas partie de la composition initiale de l'équipe.
	1 Jeune Arbitre par académie qualifiée (un seul pour les collèges, les lycées et le Sport partagé);
	Il doit être certifié académique minimum ;
JEUNE ARBITRE	Il peut être d'une autre association sportive de l'académie ;
	Il ne peut pas être compétiteur ;
	En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas
	participer au Championnat de France.
	1 Jeune Coach obligatoire et intégré à l'équipe ;
	Il doit être certifié académique minimum ;
JEUNE COACH	Il est compétiteur ;
	En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas
	participer au Championnat de France.
	En Annexe 3 de la fiche sport : Tableau des correspondances entre les
RÈGLEMENT	compensations UNSS / FFH / FFSA / FFTir
	Règlement FFTir et UNSS en vigueur disponibles sur OPUSS.

	 NB: en Carabine, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Carabine 10m couché Para-tir c'est-à-dire assis avec les 2 coudes posés sur la table ou tablette, assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en carabine 10m debout. En pistolet, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Pistolet 10m Para-tir, c'est-à-dire assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en pistolet 10m debout.
FORMULE DE COMPÉTITION	Idem valides. La CMN étudiera néanmoins l'adaptation des épreuves et du matériel en fonction de la classification des élèves en situation de handicap. Elle veillera à garantir l'équité sportive de la compétition.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification du champion académique Sport Partagé Collège Pistolet; Qualification du champion académique Sport Partagé Collège Carabine; Repêchages possibles selon capacité de l'organisation.
NOMBRE D'ÉQUIPES	100 équipes maximum, toutes catégories confondues (collège, lycée et Sport Partagé) et disciplines confondues (carabine et pistolet).
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS de <i>Tir sportif</i> Catégorie Carabine Collèges Sport Partagé Champion de France UNSS de <i>Tir sportif</i> Catégorie Pistolet Collèges Sport Partagé

Championnat de France UNSS de Tir Sportif Catégorie Sport Partagé Lycées

	Boundary (Donas on obtained on the Low Promost Low (Donas on Prince			
	Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides :			
	Minimes 2 – Cadets – Juniors – Seniors			
LICENCIÉS AUTORISÉS	Pour les élèves en situation de handicap : Potence à ressort obligatoire. Les tireurs viennent avec leur propre matériel (potence, système VIASS ou ECOAIMS, etc.).			
	2 compétiteurs* :			
COMPOSITION	1 élève en situation de handicap (avec attestation MDPH ou MDA obligatoire) associé à 1 élève valide. Mixité : facultative			
DES ÉQUIPES	*Pour les élèves déficients visuel (C5) et les élèves (C3, C4) dont la compensation autorise un assistant pour l'installation au pas de tir et/ou pendant le tir, le guide et/ou l'assistant ne font pas partie de la composition initiale de l'équipe.			
JEUNE ARBITRE	Jeune Arbitre par académie qualifiée (un seul pour les collèges, les lycées et le Sport Partagé); Il doit être certifié académique minimum; Il peut être d'une autre association sportive de l'académie; Il ne peut pas être compétiteur; En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer au Championnat de France.			
JEUNE COACH	Jeune Coach obligatoire et intégré à l'équipe ; Il doit être certifié académique minimum ; Il est compétiteur ; En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer au Championnat de France.			
RÈGLEMENT	En Annexe 3 de la fiche sport : Tableau des correspondances entre les compensations UNSS / FFH / FFSA / FFTir. Règlement FFTir et UNSS en vigueur disponibles sur OPUSS.			

	NB: en Carabine, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Carabine 10m couché Para-tir c'est -à-dire assis avec les 2 coudes posés sur la table ou tablette, assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en carabine 10m debout. En pistolet, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Pistolet 10m Para-tir, c'est-à-dire assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en pistolet 10m debout.
FORMULE DE COMPÉTITION	Idem Valides. La CMN étudiera néanmoins l'adaptation des épreuves et du matériel en fonction de la classification des élèves en situation de handicap. Elle veillera à garantir l'équité sportive de la compétition.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification du champion académique Sport Partagé Lycée Pistolet ; Qualification du champion académique Sport Partagé Lycée Carabine ; Repêchages possibles selon capacité de l'organisation.
NOMBRE D'ÉQUIPES	100 équipes maximum, toutes catégories confondues (collège, lycée et Sport Partagé) et disciplines confondues (carabine et pistolet).
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS de Tir Sportif catégorie Carabine Lycées Sport Partagé Champion de France UNSS de Tir Sportif catégorie Pistolet Lycées Sport Partagé

Divers

Innovation:

Animations possibles en parallèle du Championnat de France :

Circuit ludique, tir laser, tir au Scatt, parrainage par un athlète de haut niveau, démonstrations d'autres disciplines, etc.

Annexe 1

Associations sportives n'ayant pas assisté au protocole en 2023 et n'étant pas autorisées à participer au Championnat de France UNSS 2023.

NEANT

Annexe 2

Associations sportives ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2023 et n'étant pas autorisées à participer au Championnat de France 2023.

NEANT



Annexe 3



Tableaux de classification des élèves en situation de handicap (ESH) moteur et sensoriel réalisé avec la participation de la Fédération française handisport (FFH)

CARABINE							
Catégorie UNSS	Atteinte		Schémas : atteinte légère / majeure /sévère	Classification jeune Clas		sification FFTir	
C 5	Elèves déficients visuel			D5B D5A		VI	
	Tous les élèves sont munis d'u ou ECOAIMS. L'assistant peut ai guider à l'	ider à l	l'installation au pas de tir, ation pour orienter la caral	installer l'argme, char			
			Bonus point : 25	I	ı		
	Elèves possédant une déficience majeure du tronc, membres supérieurs et inférieurs			<i>FE</i> Élève en Fauteuil Électrique			
C 4	Elèves possédant une déficience majeure du tronc. Elèves possédant peu de capacités sur les membres supérieurs			F1 5 tests « haut du corps » Une majorité de tests rouges	SH2		
	L'assistant peut aider à	l'insta	allation au pas de tir, insta	ller l'arme, charger la c	carabin	ie	
			Bonus de point : 20				
C 3	Elèves possédant des difficultés d'équilibre du tronc et/ou Elèves possédant une déficience légère ou majeure des membres supérieurs pratiquant en fauteuil			F2 5 tests « haut du co Une majorité de te orange		SH2	
	Elèves possédant une déficience sévère des membres inférieurs et/ou supérieurs Elèves possédant des problèmes d'équilibre associés	1		D1 10 tests « bas du co Une majorité de te rouges	-		

		<u>-</u>	•	de tir.		
		Bonus de point : 15	T			
	Elèves possédant une déficience majeure ou sévère sur un, deux ou trois membres Elèves possédant des problèmes d'équilibre associés		D2 10 tests « bas du corps » . Une majorité de tests orange avec quelques tests rouges			
C 2	Elèves possédant un bon équilibre du tronc Elèves possédant une bonne motricité des membres supérieurs		F3 5 tests « haut du corps » Une majorité de tests verts	SH1		
	Aucune adaptation particulière Bonus de point : 5					
C1	Elèves possédant une déficience majeure sur un membre supérieur ou inférieur ou une légère déficience sur les deux membres inférieurs Elèves ne possédant pas de problèmes d'équilibre majeurs Elèves atteints de nanisme		D3 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests verts avec quelques tests orange	CLF		
	Elèves possédant le handicap minimum		D4 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests verts	CLF		
	Elèves sourds et malentendants	₹ The state of th	D6			
	C1 : Reconnaissance MDPH/MDA	 \ sans gêne à la pratique dans l'ad	ctivité, pas de			
	compensation.					
		ndants, un assistant (jeune coach 'arbitre et réciproquement	n) est là uniquement pour			

PISTOLET						
Catégorie UNSS	Atteinte	Schémas : atteinte légère / majeure /sévère	Classification jeune Handisport FFH	Classification FFTir	Adaptations	Bonus point
C5 C4 C3	Voir tableau carabine	Voir tableau carabine	FE, F1, D5A, D5B F2, D1	VI SH2	Ne peut pas concourir dans cette discipline (sécurité)	
C2	Voir tableau carabine	Voir tableau carabine	D2, F3	SH1		5
C1	Voir tableau carabine	Voir tableau carabine	D3, D4	CLF		O
	carabine		D6		Un assistant (jeune coach) est là uniquement pour transmettre les informations de l'arbitre et réciproquemen t.	0



13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

















